

ACKLANDS-GRAINGER INC. FAIT L'ACQUISITION DE SOLUS SÉCURITÉ INC.

TORONTO, le 20 septembre 2010 – Acklands-Grainger Inc., le plus important fournisseur de produits industriels et de fournitures de sécurité et de fixations au Canada, annonce qu'elle a fait l'acquisition de Solus Sécurité Inc. le 17 septembre 2010. Avec un chiffre d'affaires de quelque 20 millions de dollars canadiens en 2009, Solus Sécurité est un important distributeur d'équipements de sécurité incendie et de protection au Québec comptant des emplacements à Trois-Rivières, Victoriaville, Montréal et Sorel. Les modalités de l'entente n'ont pas été rendues publiques.

« Nos clients nous ont dit qu'ils souhaitaient accéder à plus de produits et services pour maintenir la sécurité de leurs installations et assurer la sécurité de leurs employés, explique Sean O'Brien, président d'Acklands-Grainger. Avec nos nouveaux collègues et grâce au partage de nos pratiques exemplaires respectives, nous mettrons à contribution notre expertise combinée pour offrir à nos clients locaux plus des produits et services techniques dont ils ont besoin, notamment des services de réparation d'équipements de sécurité et de soutien technique, le tout à l'endroit et au moment où ils en ont besoin. »

« Depuis 1978, Solus Sécurité a déployé beaucoup d'efforts pour offrir aux entreprises et aux institutions du Québec une distribution de produits de qualité avec services complets ainsi qu'une solide expertise technique, dit de son côté Normand Bélanger, président de Solus Sécurité. Nous sommes ravis de nous joindre au plus grand distributeur de produits industriels, de fournitures de sécurité et de fixations au pays, et nous sommes persuadés que nos clients pourront profiter de la vaste gamme de produits, de la chaîne d'approvisionnement et de l'engagement à l'égard du service d'Acklands-Grainger, sans pareils dans notre secteur d'activité. »

Acklands-Grainger offre ses services au Québec depuis plus de 73 ans et compte plus de 135 employés dans la province. Au cours de ces années, elle a fait des investissements substantiels dans la province pour répondre aux besoins en constante évolution des entreprises locales, notamment avec l'acquisition d'Excel Industriel en 2008.

Dans l'immédiat, Acklands-Grainger et Solus Sécurité continueront de fonctionner comme entités distinctes, chacune dans leurs établissements respectifs.

À propos d'Acklands-Grainger Inc.

Fondée en 1889, Acklands-Grainger Inc., principal distributeur canadien de produits industriels, de fournitures de sécurité et de pièces de fixation, propose plus de 100 000 produits en stock dans ses 165 succursales et cinq centres de distribution d'un océan à l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Acklands-Grainger Inc., consultez le site www.acklandsgrainger.com.

W.W. Grainger, Inc., sa société mère, a réalisé des ventes de 6,2 G\$ en 2009. Elle est le plus important fournisseur de produits de maintenance, de réparation et d'entretien en Amérique du Nord, et sa présence en Asie et en Amérique latine est en pleine expansion. Pour en savoir plus sur Grainger, consultez le site www.grain ger.com/investor.

À propos de Solus Sécurité Inc.

Fondée en 1978 sous l'appellation Distribec, Solus Sécurité Inc. est un important distributeur d'équipements de sécurité incendie et de protection du Québec qui compte quatre établissements dans la province. Pour en savoir plus sur Solus, consultez le site www.solus.com.

Déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives au sens des lois fédérales sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives portent sur les résultats financiers attendus de l'entreprise. Les plans, stratégies et objectifs d'affaires ne sont pas des données historiques. Les déclarations prospectives sont souvent caractérisées par l'utilisation de mots comme "avoir l'intention de" ou des expressions similaires. Elles supposent des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats réels de la société soient sensiblement différents des prévisions. Les déclarations prospectives doivent être consultées conjointement avec le rapport annuel le plus récent de la société ainsi que le formulaire K-10 et les autres rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission, qui présentent les activités de l'entreprise et les divers facteurs qui peuvent avoir une incidence sur celles-ci.